

CONSEIL D'ADMINISTRATION
PLACES OUVERTES POUR LES CONCOURS DE RECRUTEMENT
DE NORMALIENS ÉTUDIANTS

Séance du 14 mars 2019

Délibération n°2019-10 fixant le nombre de places ouvertes pour les concours de recrutement de normaliens étudiants dans les départements sciences et lettres (rentrée 2019)

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration fixe à **139** le nombre de places aux concours des normaliens étudiants dans les départements sciences et lettres pour la rentrée 2019.

Nombre de membres en exercice :

Présents :	17	Pour :	18
Procurations :	4	Contre :	0
Votants :	21	Abstention(s) :	3

Fait à Paris, le 14 mars 2019

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG



Mise en ligne le : 14 mars 2019